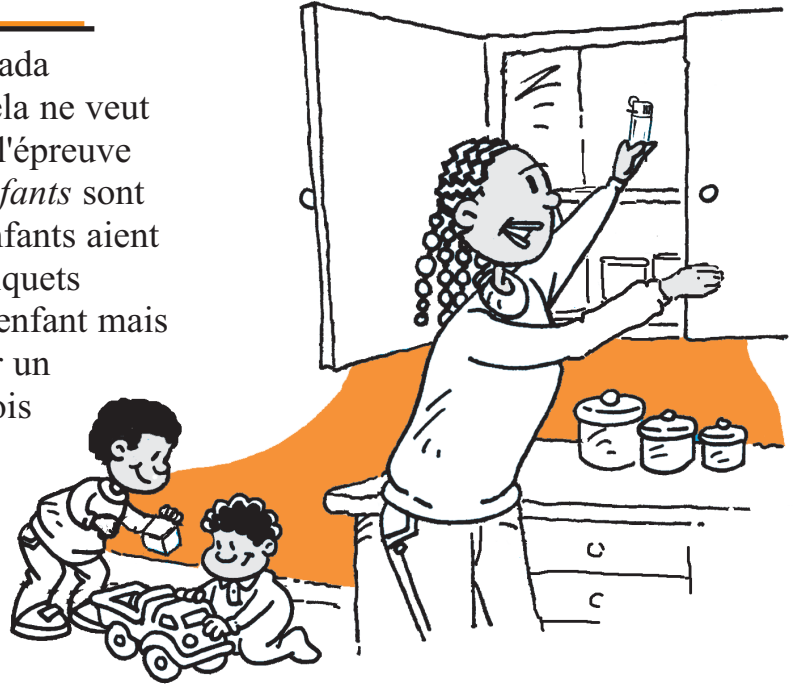




# Soyez prudents avec les briquets et les allumettes

Les briquets jetables vendus au Canada doivent être *protège-enfants* mais cela ne veut pas dire qu'ils sont complètement à l'épreuve des enfants. Les briquets *protège-enfants* sont fabriqués de manière à ce que les enfants aient de la difficulté à les allumer. Les briquets *protège-enfants* peuvent ralentir un enfant mais ne peuvent pas l'empêcher d'allumer un briquet. Même des enfants de 18 mois ont causé des incendies en faisant fonctionner un briquet.

**Gardez les briquets et les allumettes hors de vue et hors de portée des enfants!**



## Conseils de sécurité

- Montrez aux enfants que les briquets et les allumettes sont dangereux.
- Assurez-vous que les enfants ne jouent jamais avec des briquets et des allumettes.
- Assurez-vous que les briquets que vous achetez sont *protège-enfants*.
- Ne laissez jamais un briquet dans une voiture lorsqu'il fait chaud l'été, ou près d'une chaufferette ou d'un poêle, car il pourrait exploser.

### Si vos vêtements prennent feu,

ARRÊTEZ

JETEZ-VOUS  
PAR TERRE

ROULEZ



Pour plus d'information, communiquez avec le Bureau de la sécurité des produits de consommation de Santé Canada :

Burnaby, Colombie-Britannique (604) 666-5003

Edmonton, Alberta (780) 495-2626

Calgary, Alberta (403) 292-4677

Saskatoon, Saskatchewan (306) 975-4502

Winnipeg, Manitoba (204) 983-5490

Hamilton, Ontario (905) 572-2845

Toronto, Ontario (416) 973-4705

Ottawa, Ontario (613) 952-1014

Montréal, Québec (514) 283-5488

Longueuil, Québec (450) 646-1353

Québec, Québec (418) 648-4327

Moncton, Nouveau-Brunswick (506) 851-6638

Halifax, Nouvelle-Écosse (902) 426-8300

St. John's, Terre-Neuve (709) 772-4050

Sans frais : 1-866-662-0666

